

PROCES VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

Du 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à vingt heures tente, le Conseil municipal de la commune de SEGUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PLET, Maire.

Présents

	Nom Prénom	Présent	Absent/excusé	Donne pouvoir à
1	ALRIC Bernard	X		
2	AYRINHAC Andrée	X		
3	BERNAD Pierre-Louis	X		
4	BERTRAND Christian		X	Jean-Marie VIDAL
5	BOUTONNET Noémie		X	Carole PUECH
6	CLUZEL Bastien	X		Arrivé à 21 h 00
7	LAVABRE Thierry		X	Gilles PLET
8	PLET Gilles	X		
9	PUECH Carole	X		
10	ROMIGUIERE Christel	X		
11	SIGAUD Guilhem	X		
12	VALETTE Cédric	X		
13	VAYSSETTES Catherine	X		
14	VIDAL Jean-Marie	X		

Désignation Secrétaire de séance : BERNAD P.Louis

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour le compte rendu de la séance du 15 juillet 2022

Ordre du jour

- Approbation compte rendu conseil municipal du 15 juillet 2022,
- Décision du Maire : information attribution marché de travaux Ecole Nouvelle
- Travaux et mise en sécurité Croix Eglise St Agnan
- Cession immeuble presbytère : négociation
- Location immeuble préfa : tarifs et conditions
- Questions diverses

Information et ratification des décisions prises par le Maire en application de l'article L.211-22 du code général des collectivités territoriales

DECISION N°2022-001 DU 9 AOUT 2022

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « CREATION ECOLE NOUVELLE » (PROCEDURE ADAPTEE).

D'attribuer et de signer les actes d'engagements avec les entreprises suivantes

Lot 1 : VRD - CONTE & FILS pour un montant de 89 724.50 €

Lot 2 : Gros œuvre - ANDRIEU CONSTRUCTION pour un montant de 383 748.71 €

Lot 3 : Charpente bois - DELPAL ROMAIN pour un montant de 95 260.16 €

Lot 4 : Couverture Zinc Bardage Etanchéité Zinguerie - SARL LES COUVREURS DU CAUSSE pour un montant de 180 096.38 €

Lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium Occultation - CENTRE ALU12 pour un montant de 67309.00 €

Lot 6 : Serrurerie Clôture - SAS ANGLES pour un montant 99 153.93 €

Lot 7 : Plâtrerie Isolation -SARL CAUMES ET FILS pour un montant de 66 110.28 €

Lot 9 : Faux plafonds - BELET ISOLATION pour un montant de 12 662.00 €

Lot 10 : Chape Carrelage Faïence - VEYRAC CARRELAGE SAS pour un montant de 28 436.20 €
Lot 11 : Peinture Sol souple Nettoyage - GASTON PERE & FILS pour un montant de 31 084.80 €
Les lots 8 Menuiserie intérieure bois, agencement, lot 12 Chauffage Sanitaire Ventilation et lot 13 Electricité courants fort et faible sont en phase de négociation et feront l'objet d'une attribution postérieure

DECISION N°2022-002 DU 13 SEPTEMBRE 2022

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « CREATION ECOLE NOUVELLE » (PROCEDURE ADAPTEE).

D'attribuer et de signer les actes d'engagements avec les entreprises suivantes

Lot 8 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS - AGENCEMENT - SAS LAUSSEL & FAU pour un montant de 78 000.00 €

Lot 12 : CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION - MOLENAT Energies pour un montant de 239 317.03 €

Lot 13 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES - FAUCHE JP pour un montant de 93 542.77 €

Eglise de St Agnan – Restauration et mise en sécurité croix tubulaire St Agnan

Une croix de procession tubulaire datée du 16ème siècle, est conservée dans l'église de St Agnan. Avant de présenter cette croix au public, au sein de l'édifice, des travaux de restauration et de mise en sécurité sont à envisager. Accompagné par les services départementaux des Antiquités et objets d'Art de l'Aveyron plusieurs devis ont été établis. Leur montant comprenant la restauration et la mise en protection s'élève la somme de 8 204,00 € HT soit 9 074,80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier du soutien financier de l'Etat (Ministère de la Culture Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), de la Région et du Conseil Départemental. La réalisation pourrait intervenir sur le dernier trimestre 2022 et premier 2023.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

Montant des travaux H.T.	8 204,00 soit 9 074.80 € TTC
Participation demandée au ministère de la culture 40 %	3 281,60
Participation demandée au conseil régional 20 %	1 640,80
Participation demandée au conseil départemental 20 %	1 640,80
Autofinancement communal	1 640,80
Autofinancement communal part T.V.A.	870,80

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- accepte le projet de restauration et mise en protection de la croix de procession sise en l'église de St Agnan, son devis et son plan de financement
- sollicite une aide à hauteur de 40 % du montant HT auprès du Ministère de la Culture, à hauteur de 20 % du montant HT du Conseil Régional et à hauteur de 20 % du montant HT du Conseil Départemental,
- donne son accord sur la participation communale dont le montant sera inscrit au budget communal.
- charge M. le Maire d'accepter le devis proposé et de solliciter les partenaires financiers.

Cession immeuble presbytère : négociation

Mis à la vente depuis quelques mois au prix de 115 000 € l'immeuble peine à trouver acquéreur, l'Agence interroge le conseil municipal s'il accepte de baisser le prix de vente et est ouvert aux négociations. Après échange l'assemblée décide par 14 voix, le maintien du prix de 115.000 €, mais accepte d'ouvrir des négociations sur cette base.

Location immeuble préfa : tarifs et conditions

Ponctuellement un intervenant propose des séances de yoga et méditation. Ces interventions se déroulent dans la salle commune des préfas. L'assemblée fixe la location de cet espace à 10 € pour une journée de location et à 10 € le supplément chauffage par location.

Décision validée par 14 voix pour

Mise à disposition immeuble préfa du haut

Dans sa séance du 3 juin l'assemblée a abordé la demande présentée par la société de chasse de Ségur pour une mise à disposition du préfa et des conditions.

Après discussion le conseil municipal décide une mise à disposition gracieuse du bâtiment. Une participation forfaitaire, (incluant l'eau, l'électricité et le gazole) de 500 € pour la période de chasse soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 est validée. L'installation d'un compteur gazole est prévue afin de dissocier les deux préfas, batiments du haut et bas qui ont la même cuve.

Questions diverses

Demande extension d'éclairage public

M. le Maire a été saisi d'une demande pour une extension d'éclairage Public « Promenade de la Grave » Une maison d'habitation ne dispose pas d'éclairage. L'assemblée à l'unanimité donne un accord de principe et demande à M. le Maire de se rapprocher du SIEDA afin d'étudier la solution la plus adaptée, soit extension du réseau, soit éclairage autonome.

Sollicitation des services sociaux du conseil départemental au CCAS pour un soutien financier.

Dette et difficulté pour une famille, pour faire face aux dépenses d'énergie (Arriéré et dette conséquent). Refus par 12 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention pour le versement d'une participation financière de la commune au titre du CCAS.

Economie d'énergie :

Le contexte actuel et les charges énergétiques toujours croissantes, invitent à la réflexion et la responsabilisation. Le conseil municipal est favorable à des actions et mesures en faveur d'économies d'énergies. Réfléchir sur les axes et les modalités.

Toujours en lien avec l'énergie et les coûts supportés par la collectivité, la question de l'utilisation et la tarification du chauffage de la salle des fêtes est posée. Prévoir une réunion de travail sur ce sujet.

Les élus souhaitent faire un point sur les logements mis à disposition des familles ukrainiennes. Un rdv sera pris avec SOLIHA organisme qui accompagne ces familles, pour examiner chaque situation maintenant que les formalités administratives liées à l'accueil et l'urgence sont dépassées.

Mise en place de la Base adresse locale : en continuité de l'adressage il est nécessaire de procéder à une mise à jour de la base Adresse Locale. Moyennant la somme de 300 € ce travail, peut être assuré par les services de la Poste. L'assemblée valide cette solution par 14 voix pour.

Problème de voirie et d'axe prioritaire sur la patte d'oie au lieu-dit Les planquette sur la limite communale entre Arques et Ségur. La commission voirie se rendra sur place et se rapprochera de la commune d'Arques.

Présentation le 30 Septembre 2022 par EPAGE Viaur de l'étude hydrologique réalisée sur le bourg de SEGUR

Construction nouvelle école :

Démarrage du chantier début octobre (semaine 40)

Installation prévue 27 septembre d'un abri bus provisoire pour les collégiens.

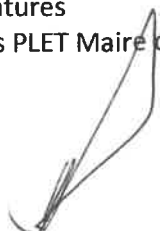
Une réunion d'information concernant l'accueil et l'organisation autour du chantier, dédiées aux différents partenaires intervenant autour de l'école (enseignants, parents, transporteurs scolaires, personnel communal) est programmée le 6 octobre à 20h30 à la salle des fêtes. Plusieurs points seront abordés, le stationnement des véhicules, l'entrée et sortie de l'école, les déplacements des enfants vers la cantine....

Validation de l'achat d'une cafetière à la mairie.

Séance levée à minuit.

Signatures

Gilles PLET Maire de SEGUR



Pierre Louis BERNAD Secrétaire de séance



